



Province de Québec  
MRC du Drummond  
Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham

## Avis aux personnes intéressées

### AVIS PUBLIC

« Entrée en vigueur du règlement No 868-26 »

**AVIS** est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham :

Que le règlement No 868-26 intitulé règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments a été adopté par le conseil municipal de Saint-Germain-de-Grantham à la séance du 2 février 2026.

Que l'objet de ce règlement porte sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Que le règlement a reçu le certificat de conformité de la Municipalité régionale de Drummond en date du 12 mars 2026, date à laquelle ledit règlement entre en vigueur et a force de loi.

Que toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance aux heures régulières d'ouverture du bureau ou sur le site internet de la municipalité.

DONNÉ à Saint-Germain-de-Grantham, ce 24<sup>e</sup> jour du mois de mars 2026.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Julie Galarneau', is written above a horizontal line.

Julie Galarneau, Adm. A.  
Directrice générale et greffière-trésorière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Julie Galarneau, directrice générale, de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-annexé en en affichant, en vertu du règlement no. 574-17, une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil municipal et sur le site Internet de la Municipalité ce 24<sup>e</sup> jour du mois de mars 2026 entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 24<sup>e</sup> jour du mois de mars 2026.



---

Julie Galarneau, Adm. A.  
Directrice générale et greffière-trésorière